

DECISION d'AGREMENT
n° 94.24.610.141.1 du 28 avril 1994

Le PREFET du département de l'ARDECHE

- VU le décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et notamment son article 28,
- VU l'arrêté du 1er mars 1990 pris pour son application, et notamment son titre V,
- VU l'arrêté du 22 mars 1993 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, en service, et notamment son article 6,
- VU la décision n° 94.24.110.064.1 du 21 février 1994 attribuant la marque d'identification U/07 à la Société ARTEMIS,

Considérant la demande de la Société ARTEMIS en date du 29 novembre 1993

- VU le rapport de l'audit effectué par MM. HEMAR et KELLER en date des 10 et 11 janvier 1994, par référence aux exigences fixées dans la circulaire n° 91.00.110.001.1 du 25 mars 1993 du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire,
- VU les engagements pris par la Société ARTEMIS
- VU l'avis émis le 24 mars 1994 par la commission consultative prévue par l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 1993 précité,

Sur le rapport du directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

Sous réserve du respect des engagements susvisés et de l'application des dispositions décrites par les documents du système-qualité,

AGREE la Société ARTEMIS pour effectuer, dans le ressort du département de l'Ardèche, la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique de toutes portées et de toutes classes à l'exception des balances de portée maximale inférieure ou égale à 30 kg utilisées pour la vente directe au public.

Cette vérification est effectuée par les personnels nominativement désignés en annexe à la présente décision.

Le contrôle de l'application de ces dispositions sera effectué par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Le présent agrément est prononcé pour une durée de 4 ans à compter du 18 avril 1994.

.../...

Son renouvellement ne sera prononcé qu'après un nouvel audit.

Il peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement ou de manquement de la Société ARTEMIS à ses engagements et obligations.

La présente décision annule et remplace la décision délivrée à la Société ARTEMIS le 18 avril 1994.

Fait à LYON, le 28 avril 1994

Pour le Préfet et par délégation,
par empêchement du Directeur,
Le Chef de la Division des Contrôles Techniques

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'J.M. BERTIN'.

J.M. BERTIN

PREFET DE L'ARDÈCHE

Direction Régionale des Entreprises, de
la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi Auvergne-
Rhône-Alpes

Siège de Lyon
1, boulevard Vivier Merle
69443 LYON CEDEX 03

Pôle Concurrence
Département Métrologie

**DÉCISION DE MODIFICATION
D'AGRÉMENT
n° 17.24.610.027.1
du 20 mars 2017**

Le Préfet du département de l'Ardèche,

- Vu** le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 37 ;
- Vu** l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, notamment son titre VI ;
- Vu** l'arrêté du 26 mai 2004 modifié relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique, en service ;
- Vu** la décision n° 94.24.110.064.1 du 21 février 1994 du préfet du département de l'Ardèche attribuant officiellement la marque d'identification **U 07** à la société ARTEMIS pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;
- Vu** la décision n° 94.24.610.141.1 du 28 avril 1994 du préfet du département de l'Ardèche prononçant l'agrément de la société ARTEMIS pour effectuer la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) en service, modifiée en dernier lieu par la décision n° 16.24.610.069.1 du 31 octobre 2016 ;
- Vu** la demande de modification de l'agrément susvisé, formulée par la société ARTEMIS par courrier électronique en date du 17 mars 2017, relative au retrait de l'agrément de son membre PISO ;
- Vu** l'attestation d'accréditation n° 2-1998 rév. 11 délivrée par le COFRAC, avec prise d'effet au 3 novembre 2016, pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique et la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique ;
- Sur** proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

DÉCIDE

Article 1er :

La liste des bureaux couverts par l'agrément n° **94.24.610.141.1** dont bénéficie **La société ARTEMIS**, dont le siège social est situé Zone Industrielle le Lac – BP 405 – Avenue de l'Industrie – 07 400 PRIVAS Cedex, **est modifiée à compter du 31 mars 2017.**

Article 2 :

La liste des bureaux couverts par l'agrément précité est donnée en annexe à la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux.

Article 4 :

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ARTEMIS.

Fait à LYON, le 20 mars 2017

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
pour le chef du pôle concurrence de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes,
le chef du service Métrologie Légale,



Patrick ROBINEAU

Annexe à la décision n° 17.24.610.027.1 du 20 mars 2017

Liste des bureaux du réseau ARTEMIS (IPFNA)

Bureau	Adresse	Code postal – Ville
ARTEMIS	ZI le Lac – BP 405	07004 PRIVAS
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	ZAC du Bois de la Chocque – Rue Paul Emile Victor	02100 SAINT QUENTIN
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	130 C avenue Jean Jaurès – BP 30096	02301 CHAUNY
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	Rue André Durouchez	80000 AMIENS
MCD-TECH	126 Boulevard BARA – Zone HELIOPOLIS II	13013 MARSEILLE
MICROMEGA	ZA de Bompertuis	13120 GARDANNE
VELAY PRECISION	63 Boulevard Carnot – BP 506	43010 LE PUY EN VELAY
LEDUC PESAGE	ZI – Rue de Malitorne	18230 SAINT DOULCHARD
ABELI BRANCA PESAGE METROLOGIE	ZI du Vazzio	20090 AJACCIO
NOVEX	27 Rue Ingénieur Bertin	21600 LONGVIC
JPH SYSTEMES	ZI SUD – 11 Bis Rue de Gardon	26700 PIERRELATE
LOUVEL PESAGE	74/76 Route de Bernay – BP 214	27502 PONT AUDEMER
BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE	ZAC de Kergaradec III - 315 Rue Antoine Lavoisier	29490 GUIPAVAS
BRUNDU (Ets)	16 bis Route de GENERAC	30620 AUBORD

Bureau	Adresse	Code postal – Ville
PESAGE MIDI PYRENEES	44 Avenue Jean Moulin - BP 72264	31322 CASTANET TOLOSAN
PISO	ZI La Rivière – 115 Chemin de Bel Air	33850 LEOGNAN
AQUALEHA	Les Tertres Noirs - BP 40526	35500 VITRE
CNP - PLCD	27 Rue André Fruchard - ZI Prouvé	54320 MAXEVILLE
ARTOIS PESAGE	ZAC du Chevalement	59286 ROOST WARENDIN
FLANDRE PESAGE	101 Rue du Moulin	59333 TOURCOING
ROUZE	8 Rue Pierre d'Ailly	59400 CAMBRAI
BOCQUET MEDICAL	85 Boulevard Pasteur	59500 DOUAI
NORD PESAGE	Route Nationale 41	62149 ANNEQUIN
LEVAUFRE	Rue Patrick Baudry - ZI Kennedy	65000 TARBES
3P ENTREPRISE	ZI de Meyzieu - 17 Rue Jean Jaurès	69330 MEYZIEU
OULLINS BALANCES	23 Rue de la Commune de Paris - BP16	69921 OULLINS
DENIS	L'Arthénuère	72200 CROSMIERES
ATELIERS MANGIN	25 Bis rue Casimir Périer	76600 LE HAVRE
AJC METROLOGIE	3 Rue du Pincerais	78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
AMIEL PESAGE	58 Route de Milliau	81000 ALBI
PROVENCE PESAGE	560 Rue de la Création - ZAC des Bousquets	83390 CUERS

Bureau	Adresse	Code postal – Ville
AUTOMATISMES		
MBP METROLOGIE	ZI du Bois Chaland - 3 Rue du Bois Chaland CE2932	91029 EVRY
VECCHIO (Ets)	11/13 Boulevard Charles De Gaulle	92700 COLOMBES
PESAGE 94	107 Rue Charles Bassé	94120 FONTENAY SOUS BOIS
AM Pesage	La Forêt	87800 SAINT HILAIRE LES PLACES
FRANCHE-COMTE PESAGE	4 J chemin de Palente	25000 BESANÇON
SECA	Champ à la Perdrix	21140 SEMUR-EN-AUXOIS